

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

### **Arrêté**

Vu l'arrêté du 27 mars 2026 paru au journal officiel 27 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ce recrutement ;

**La présidente de l'Université Paris Nanterre :**

### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : La Commission au titre du recrutement sans concours dans le corps des Magasiniers - organisé par l'Université Paris Nanterre, est composée comme suit :

- Monsieur PAVLIDES Christophe, Président, Conservateur général des bibliothèques, Université Paris Nanterre.
- Monsieur PERRIN Sébastien, Expert, Conservateur des bibliothèques, Ecole nationale supérieure des Mines de Paris.
- Madame DE BOUBERS Céline, Membre, IGE classe normale, Université Paris Nanterre.
- Madame BOUMENDIL Valérie, Suppléante, IGE classe normale, Université Paris Nanterre.

Article 2 : La *Présidente de l'Université Paris Nanterre* et la *Directrice Générale des Services* sont chargées, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 06 mai 2026

La Directrice Générale des Services adjointe en charge  
des Ressources Humaines



Juliette SANCHEZ-MONDESIR